

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement # 301-2022 modifiant complètement le
Règlement # 264-2018-de la Municipalité de Caplan**

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par la greffière-trésorière adjointe:

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2022, il y a eu l'adoption du :

Règlement # 301-2022 modifiant complètement le Règlement # 264-2018 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux :

Que ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 8 mars 2022.

La greffière-trésorière adjointe,



Céline Leblanc Méthot